



Les Martres-de-Veyre
naturellement côte
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 063-216302141-20240620-DB_2024_04_005-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2024

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - David PERREIRA - Stéphanie DUBIEN - Sébastien BERNARD - Jocelyne - MOGENROS - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Éric CANDIOLO - Damien COULON.

ONT DONNE POUVOIR : Annick BARDEY (procuration à Gloria DIALLO) - Frédéric MASSON (Procuration à Christophe CHAPUT) - Pascal BARTHELEMY (procuration à Gilles DURIF) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

ABSENTS : Sylvie CAMUS - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Grégory Destombes a été élu secrétaire.

n° 2024-04-05

CM du 20 juin 2024

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant de subventions est calculé en fonction des différents critères (notoriété, nombre d'adhérents...).

Associations	64 302 €
TCVM - Tennis Club Veyre -Les-Martres	2 836 €
USMV-Section football	7 957 €
USMV-Section Rugby	7 466 €
USMV-Section Judo Jujitsu	3 822 €
USMV-Section Tennis de Table	2 485 €
Basket-Club Val de Veyre	6 169 €
USMV-Section Gymnastique	1 918 €
Cyclotouristes Martres de Veyre	555 €
Boule Amicale	1 486 €
Martres Badminton Club	316 €
Aéromodelisme Vallée de la Veyre	316 €
Société de Chasse communale des Martres de Veyre	297 €
Orchestre d'Harmonie des Martres de Veyre	4 456 €
Chorale des Martres de Veyre	500 €

Le Chantou		Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Amicale Laïque		Reçu en préfecture le 24/06/2024
Comité Culturel		Publié le 1 837 €
		ID : 063-216302141-20240620-DB_2024_04_005-DE
Association Jumelage "Les Martres de Veyre - Arcozelo"	1 509 €	
Association de Jumelage "Les Martres de Veyre - Wynyard"	409 €	
Martr' Aquarelle	161 €	
Catalan Country Spirit	107 €	
A.C.P.G.-C.A.T.M.	297 €	
Amicale Pour le Don de Sang Bénévole de la Région des Martres de Veyre	1 187 €	
Marre-toi et partage	800 €	
Club Saint-Martial	445 €	
Les Bénévoles de Jolivet	373 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers	894 €	
Ecole Élémentaire	5 051 €	
Ecole Maternelle	3 031 €	
P.E.P. 63	78 €	
Jeunesse au Plein Air	124 €	
Prix de la Résistance	46 €	
Association du Souvenir Français	124 €	
Prevention routière	40 €	
Martres au Vert	300 €	
L'Association des déportés Internés Résistants patriotes et leurs familles	1 000 €	

Sébastien BERNARD et Damien COULON ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **fixe** les montants des subventions tels qu'indiqués ci-dessus
- **charge** Monsieur le maire de procéder au versement de ces subventions.

Pour :	18
Contre :	1
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, le 21 juin 2024

Le maire,
 Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

